

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annouces: la ligne... 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont envoyés à Roubaix, au bureau du journal...

Un accident survenu au dernier moment nous a obligé de retarder de quelques heures le tirage du journal.

Table with 3 columns: Item, Quantity, Price. Includes BOURSE DE PARIS, Emprunts, Actions, and DEPECHES COMMERCIALES.

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515

DEPECHES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 21 décembre.)

ans le but de défendre leur opinion. Cet odieux langage soulevé une réprobation générale.

En ce qui concerne la question ministérielle, elle n'est, en ce moment, ni discutée, ni résolue.

Si l'on en croit une dépêche de Vienne, on s'entretient beaucoup, dans les cercles politiques de cette ville, d'une longue audience donnée, il y a deux jours, à Frohsdorf, par le comte de Chambord, à un membre distingué du Parlement anglais, sir Munro Butler Johnston.

Lord Derby a donné des instructions à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, et à sir H. G. Elliot, ambassadeur britannique en Turquie, pour qu'ils prêtent leur aide officieuse à M. Hammond, membre du Parlement, qui doit soumettre à La Porte un projet concernant la dette ottomane.

On mande de Constantinople que le sultan a assuré à l'ambassadeur anglais que les réformes seraient rigoureusement exécutées.

Les carlistes continuent à bombarder la ville de Saint-Sébastien avec la même lenteur.

On nous communique une lettre que l'évêque d'Orléans a écrite à un de ses amis. Voici cette lettre:

Bon-Repos, à Viroflay (Seine-et-Oise), le 19 décembre 1875.

Devez-vous me féliciter d'une élection accomplie dans des circonstances si pénibles? Et en ce qui me touche personnellement, que puis-je dire, sinon que me voilà, à la fin de ma vie, rejeté comme Daniel dans la fournaise de Babilone?

Un ardent débat s'est engagé sur l'amnistie. Ce débat, provoqué par M. Naquet, n'a pas eu l'air d'exercer une bien vive satisfaction sur les bancs de la gauche.

Le Progrès des Côtes-du-Nord publie la lettre suivante, que M. Glais-Bizoin vient d'adresser à M. de Lorgeril:

Monsieur et ancien collègue, Je vous dois toutes mes félicitations. Au lieu de persévérer dans la proposition annoncée par vous à l'Assemblée nationale, à Bordeaux (il y a cinq ans), de demander la mise en accusation des membres du gouvernement de la défense nationale, et particulièrement de ceux de la délégation de Tours, vous venez de leur donner la plus fraternelle accolade dans la personne de M. Crémieux, Fourichon, Picard, Simon, au prix, bien mérité, d'un siège à vie au Sénat.

Puisse cette bonne fortune inespérée être aussi profitable pour le pays que pour vous!

Dans tous les cas, si les conseillers municipaux et leurs délégués suivent l'exemple que vient de leur donner avec tant de résolution l'Assemblée nationale dans le choix de ses soixante-quinze élus, le Sénat sera vraiment conservateur... de la République.

On annonce le départ de M. Rouher pour Chislehurst. L'ancien ministre d'Etat va sans doute recueillir des félicitations pour sa conduite pendant les élections sénatoriales et chercher des instructions pour l'avenir.

Une légère amélioration s'est manifestée dans l'état de M. Charles Laffite.

L'Agence Américaine publie la nouvelle suivante: « La Société des sauveteurs de France a conféré à Alphonse XII le titre de président honoraire et de protecteur de la Société, en souvenir de son passage à Marseille. »

En commençant à lire cet entrefilet, on croit que le prince Alphonse a sauvé quelque un ou quelque chose: pas du tout!... Il est passé à Marseille, et c'est toujours on lui donne le titre de président des sauveteurs de France.

ASSEMBLEE NATIONALE Séance du 20 décembre. Le procès-verbal est adopté sans débat.

semble nationale, à Bordeaux (il y a cinq ans), de demander la mise en accusation des membres du gouvernement de la défense nationale, et particulièrement de ceux de la délégation de Tours, vous venez de leur donner la plus fraternelle accolade dans la personne de M. Crémieux, Fourichon, Picard, Simon, au prix, bien mérité, d'un siège à vie au Sénat.

Puisse cette bonne fortune inespérée être aussi profitable pour le pays que pour vous!

Dans tous les cas, si les conseillers municipaux et leurs délégués suivent l'exemple que vient de leur donner avec tant de résolution l'Assemblée nationale dans le choix de ses soixante-quinze élus, le Sénat sera vraiment conservateur... de la République.

On annonce le départ de M. Rouher pour Chislehurst. L'ancien ministre d'Etat va sans doute recueillir des félicitations pour sa conduite pendant les élections sénatoriales et chercher des instructions pour l'avenir.

Une légère amélioration s'est manifestée dans l'état de M. Charles Laffite.

L'Agence Américaine publie la nouvelle suivante: « La Société des sauveteurs de France a conféré à Alphonse XII le titre de président honoraire et de protecteur de la Société, en souvenir de son passage à Marseille. »

En commençant à lire cet entrefilet, on croit que le prince Alphonse a sauvé quelque un ou quelque chose: pas du tout!... Il est passé à Marseille, et c'est toujours on lui donne le titre de président des sauveteurs de France.

ASSEMBLEE NATIONALE Séance du 20 décembre. Le procès-verbal est adopté sans débat.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination de deux sénateurs.

Cette opération commence à 1 h. 20. Le scrutin est clos à 3 h. 35.

Depôts de rapports et projets. Député par M. A. Naquet d'une proposition de loi portant en substance:

« Les amendements, propositions et décrets déposés aux auteurs des crimes et délits politiques commis depuis le 4 septembre 1870. »

« Les procès des condamnés pour délits de droit commun, communs avec les délits politiques, seront révisés dans les six mois qui suivront la promulgation de cette loi. (Mouvements divers.) »

L'orateur demande l'urgence de ce projet qui, dans sa pensée, doit inaugurer, à la veille de la séparation de l'Assemblée, une ère de conciliation et d'apaisement.

Le président objecte qu'une demande d'urgence ne peut être motivée que sommairement. Sinon, la proposition dégènerait en une véritable interpellation et l'orateur aurait dû en avertir le gouvernement.

M. Naquet poursuit au milieu du bruit.

Le président réclame que l'orateur n'a pas le droit d'entrer dans le développement de sa proposition.

M. Naquet poursuit en donnant lecture de plusieurs documents émanant de la nouvelle Calédonie.

Le président invite de nouveau l'orateur à se renfermer dans une juste mesure et à ne pas se servir d'expressions anti-parlementaires.

« M. Naquet reprend la lecture d'un document, qui concerne le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie d'exercer contre les détenus des rigueurs excessives. — Aux voix! assez! (Bruit confus.) »

M. Georges Périn, au nom de ses collègues de l'extrême gauche, déclare qu'il votera l'urgence de la proposition, tout en regrettant que cette proposition ait été présentée dans une assemblée que l'orateur, s'il en fait partie, ou l'un de ses amis, portera la question soulevée par M. Naquet.

Rappelé sous les étages feuillés! s'écrie M. de Ressac... Et les Incendies! s'écrie M. Hamill.

M. Georges Périn déclare qu'il ne s'agit point ici des étages feuillés ni des incendies. Il s'agit de savoir si la politique de non-clémence doit continuer indéfiniment à être appliquée à des hommes pour lesquels il professe la plus haute estime.

Le président invite l'orateur à s'expliquer.

M. Georges Périn déclare qu'il est loin d'approuver l'insurrection et la révolte. Il a seulement voulu dire qu'il lui était impossible de penser sans estime à ceux qui avaient risqué leur vie pour la défense de leurs idées.

M. de Pressensé combat l'urgence de la proposition Naquet, qu'il trouve trop vague et même facile.

L'orateur rappelle que lui et ses collègues ont déjà déposé une proposition d'amnistie renfermée dans des limites raisonnables et qui ne demandait la clémence ni en faveur des condamnés de droit commun ni en faveur des meneurs de l'insurrection.

L'Assemblée a pris en considération cette proposition à laquelle un certain nombre de prévenus ont dû être relâchés.

M. de Pressensé conclut en déclarant que la proposition de M. Naquet n'est qu'une manœuvre électorale.

M. Naquet monte à la tribune et présente une courte observation qui se perd au milieu du tumulte général.

M. Lepage ne s'explique pas le but de la proposition présentée par M. Naquet.

M. Madier de Montjeu prend la parole contre la clôture.

La gauche se prononce pour la clôture, la droite pour la non-clémence.

M. Langlois déclare qu'il accepte le 1er article de la proposition Naquet.

M. Martel du rapport de la commission des grâces.

Le rapport sera imprimé et distribué.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des sénateurs.

M. de Montaignac 308; M. de Maleville 302; M. de Decazes 186; de Janzé 263; M. Raudot 181. Pas de résultat.

M. Bethmont demande qu'un nouveau scrutin s'ouvre aujourd'hui même.

Le président objecte que beaucoup de membres ont pu s'éloigner, dans la pensée que le scrutin serait renvoyé à demain, s'il en était besoin.

L'Assemblée va être consultée.

M. de Kerdel fait observer que le règlement autorise la modification de l'ordre du jour du lendemain, mais non celle de l'ordre du jour d'une séance déjà commencée.

Le président déclare que réglementairement parlant, l'Assemblée est constamment maîtresse de son ordre du jour.

Après pointage, l'Assemblée a adopté par 310 voix contre 309, l'amendement Boullier modifiant la circonscription électorale de la Loire.

M. Montgolfier demande la mise à l'ordre du jour de la question des railways du Nord de Paris.

Il dit que lorsque l'élection des sénateurs sera terminée, il demandera à l'Assemblée qu'elle fixe définitivement son ordre du jour d'avant la dissolution de la Chambre.

Le rejet de diverses demandes mises à l'ordre du jour.

La séance est levée.

LETTRE DE PARIS Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 20 décembre. Tant que les élections sénatoriales ne seront pas terminées et même tant que la date de la dissolution ne sera pas déterminée, la crise ministérielle dont on parle tant depuis quelques jours restera dans le même état.

Il dit que lorsque l'élection des sénateurs sera terminée, il demandera à l'Assemblée qu'elle fixe définitivement son ordre du jour d'avant la dissolution de la Chambre.

Le rejet de diverses demandes mises à l'ordre du jour.

La séance est levée.

LETTRE DE PARIS Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 20 décembre. Tant que les élections sénatoriales ne seront pas terminées et même tant que la date de la dissolution ne sera pas déterminée, la crise ministérielle dont on parle tant depuis quelques jours restera dans le même état.

« Nous ne voulons pas nous enorgueillir absolument à l'égard des ministres de M. Louis Veulliot; nous y aurons espéré encore que l'élection de 225 autres sénateurs corrigera le caractère révolutionnaire de la majorité des 75. Nous croyons que nous devions voir se réaliser cette prédiction de certains politiques, d'après laquelle le Sénat serait en majorité républicain et radical (tandis que la Chambre des députés serait conservatrice). Il en serait ainsi que nous lea de nous en réjouir. Mais un tel résultat ne nous semble pas vraisemblable. »

Les radicaux se disposent à profiter de leur victoire: Le Rappel met en avant le projet d'un manifeste que les sénateurs républicains élus aux élections sénatoriales pour les engager à suivre l'exemple de l'Assemblée, c'est-à-dire à élire des républicains.

Nous sommes plutôt d'avis que ces élections faites par l'Assemblée auront un effet contraire à celui qu'en attendent les républicains, et qu'une réaction salutaire se produira dans l'esprit des électeurs.

P. S. — D'après une dépêche de Versailles, je crois pouvoir vous affirmer que M. Léon Say maintient sa démission qu'il a donnée dans la réunion du Conseil des ministres de samedi.

Aujourd'hui a commencé devant la cour d'assises de la Seine le procès Marembat. Le verdict du jury sera connu dans la soirée: on ne doute pas de l'acquiescement.

Paris, 20 décembre. Les informations qui m'arrivent, ce soir, de Versailles, m'apprennent que le conseil des ministres a tenu une longue séance pour arrêter les termes de la déclaration que M. Buffet doit lire demain avant la discussion sur le projet de loi de la presse et sur l'état de siège.

M. Buffet fera des réserves énergiques au sujet de certains délits de presse.

M. Thiers s'est longuement entretenu aujourd'hui avec MM. Gambetta, J. Grévy, Challemel-Lacour. L'ex-président combat vivement, on ne sait pour quoi, la candidature électorale du duc Decazes.

DE SAINT-CERON.

BULLETIN ECONOMIQUE ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU NORD-EST. — Vendredi et Samedi, à eu lieu à Paris l'assemblée générale des actionnaires du Nord-Est.

Vendredi, une Commission a été nommée et chargée d'examiner le projet de traité intervenu avec la Compagnie du Nord, traité dont l'approbation faisait l'objet de la réunion.

Samedi, elle a présenté son rapport. L'Assemblée s'est partagée en deux camps si violemment agités que M. Lambrequin, commissaire aux délégations judiciaires, a dissous la réunion.

Voici le résumé de ce qui s'est passé dans cette deuxième séance.

Un des commissaires nommés la veille, présente un rapport verbal.

La pensée de la Commission n'est pas que le traité passé avec la Compagnie du Nord soit désavantageux en principe, et doit être renoué à ce titre; mais elle soutient que la répartition de l'annuité totale accordée par la Compagnie du

Gostran qui, dans sa rapide inspection des wagons pour apercevoir Odette, restait pétrifié en reconnaissant un homme qu'il supposait si loin.

Les deux cousins se mesurèrent du regard avec une colère soudaine; souvenirs mal éteints, honte rétrospective, soupçons inavouables: il y avait toutes ces choses et d'autres encore dans la flamme de leurs prunelles.

Monsieur, vous êtes un misérable! dit Gostran en oubliant aussi sa réserve hautaine.

Lucien se retourna comme une bête fauve. On eût dit, à voir le bouleversement de ses traits et la contraction de ses lèvres, qu'il allait s'élançer, dévorer, déchirer.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 22 DECEMBRE 1875.

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX. XXIV (Suite)

— Je la subis, dit Odette d'un ton glacial.

— Ce sont les événements... J'ai été victime d'une série de malchances dont on ne peut se faire aucune idée dans le monde paisible où vous vivez.

— Et où voulez-vous que j'en sois? Les amis s'usent comme le bonheur, comme la veine. Les miens sont finis.

— Enfin, que comptez-vous faire? — D'abord, me réjouir de vous avoir rencontrée. Et puis, m'inspirer les circonstances. Dans ce diable de Paris, la fortune surgit parfois tout à coup sans qu'on ait d'autre peine à prendre que de la cueillir.

— Au travail?... Vous êtes charmante! avec cela que le travail est facile à trouver quand on en a perdu l'habitude depuis des années.

— J'en avais un surtout. Tenez, voyez la persistance de ma déveine; j'en arrive: il est mort hier. Tout Moulins est à son enterrement.

— Ah vous en arrivez?... Ils vous ont donné les moyens d'atteindre à une position convenable?

— Ils m'ont donné... parbleu! ils m'ont donné quelques centaines de francs.

A son tour, la jeune femme prononça avec stupeur les mots que Lucien avait dits tout à l'heure:

— Et où voulez-vous que j'en sois? Les amis s'usent comme le bonheur, comme la veine. Les miens sont finis.

— Rapproché!... protesta Odette effrayée.

Il sourit pour la rassurer. Tant de choses passèrent dans la rapidité de ce sourire que la frisson la saisit.

— Voyons, Odette, un homme seul échoue souvent. Une jolie femme est d'un puissant secours. Le cas échéant, je vous demanderai le votre.

Elle s'écarta par un instinctif mouvement de dégoût, en face de cette dégradation morale, mille fois plus sensible, sous la raillerie et le mensonge, que la dégradation physique sous un maquillage imparfait.

Plus rien n'était à espérer du côté de cet homme taré, tombé si bas qu'il n'éprouvait même plus le désir de la réhabilitation.

Son avenir, qu'elle était habituée à considérer comme à jamais détruit, lui apparut, à cette minute d'angoisse, menacé d'une épouvante nouvelle, la plus horrible, la plus proche, à laquelle les convenances et les lois elles-mêmes ne lui permettaient pas de se soustraire.

qu'elle était charmante, un peu amargie, mais gracieuse; qu'elle était bonne, dévouée, généreuse; qu'elle lui pardonnerait avec du temps et des attentions, qu'il avait là une bien séduisante occasion de devenir une façon de mari honnête et qu'il ne serait plus assez sot pour la laisser échapper.

Du reste, elle avait bien lu dans cette âme vile, malgré son inexpérience et sa candeur: de remords, il n'éprouvait pas l'ombre.

Enhardi par leur solitude, Lucien voulait la mettre à profit pour avancer « ses affaires de sentiment », comme il jugeait, dans sa pensée cynique, le hasard qui venait de le placer en présence de la jeune femme.

Venir à Moulins pour mendier un secours près d'un ami, échouer et trouver, par compensation, une femme courroucée, mais ravissante, qui est la sienne et qu'on a eu le tort de laisser au sortir de l'autel, c'était une situation piquante, d'un imprévu des plus attrayants.

Il fallait se faire pardonner d'abord. Lucien, qui n'eût pas été trop mauvais comédien, se composa une physionomie attendrie, avec un sourire hésitant et un brin de flamme dans les yeux; la pose, enfin, qu'il jugea nécessaire pour parler à la fois de regrets, d'admiration et d'espérance.

Quand il crut l'avoir trouvée, il murmura d'une voix insinuante: Odette, je vous en prie, écoutez-moi, vous comprendrez ce que je souffre!

Elle ne répondit pas. Il vit seulement frissonner ses épaules.

Il n'eût pas le temps de renouveler son appel, car la voix sonore d'un employé annonça le long des portières: — Croissey!... Croissey!...

Le train avait ralenti sa marche sans que Lucien l'eût remarqué. Il s'arrêtait maintenant devant la petite gare avec les grincements et les murmures qui accompagnent chacune de ses évolutions.

M. Firmerol en éprouva un vif dépit. Le masque qu'il imposait à ses traits s'en détacha et tomba tout d'une pièce, laissant voir le visage d'un homme ennuyé de lui-même, des autres et de tout.

Il regarda une fois encore la femme qu'il avait sacrifiée et dont il s'était soucié si peu. Dans sa folle passion pour le jeu, il avait oublié jusqu'à son existence.

(A suivre).